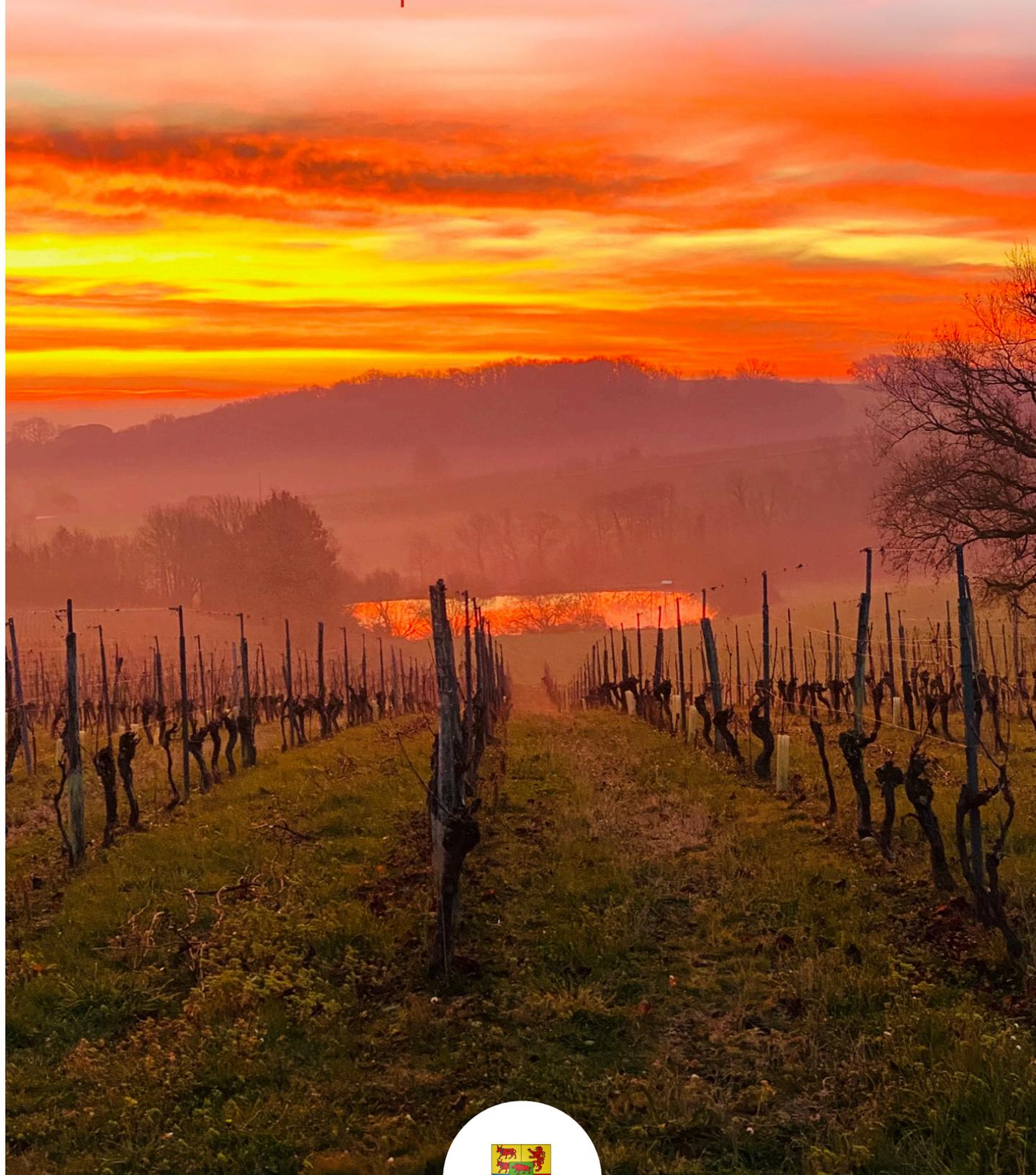


Viella

BULLETIN MUNICIPAL

N°25 - Année 2025



VIE MUNICIPALE

Le budget 2024 à la loupe

Le budget 2025 à la loupe

p. 4 - 5

Instants choisis

p. 6 - 7

ESPACES PUBLICS

Végétalisation : aménager les espaces communaux avec la nature

Pourquoi la commune a-t-elle adoptée une gestion différenciée de ses espaces verts ?

p. 8 - 9

Du nouveaux sur les travaux

p. 10 - 11

JOURNÉES CITOYENNES

Réhabilitation de l'église de Viella : entre partage et solidarité

p. 12

ACCOMPAGNEMENT

Conseils juridiques : les personnes ressources à contacter, pensez-y !

p. 13

SERVICES

L'urbanisme : notre service, vos démarches

p. 14 - 15

PORTRAITS

Caroline BRUGIERE, couturière

L'association de pétanque

p. 16

AGENDA

p. 17 - 18 - 19



C'est ensemble que nous
faisons avancer Viella.



Chères Viellanaïses,
Chers Viellanaïses,

Nous avons terminé en 2024 une année riche en défis et en émotions. Une année marquée par le renouvellement partiel de notre équipe municipale, avec de nouveaux membres qui ont su rapidement trouver leur place. Grâce à cet élan collectif, nous avons pu maintenir le cap et faire avancer les projets essentiels à la vie de notre village, tout en amorçant de nouveaux.

Ces derniers mois ont été marqués par une gestion rigoureuse de nos finances. Elle nous a permis d'investir dans l'outillage pour nos équipes techniques, de remettre en fonctionnement les cloches de la mairie, de créer une véritable zone d'archives pour le secrétariat de mairie, de rénover un appartement communal et d'aménager un parking de 300 m² qui jouxte l'église. Par ailleurs, cinq chemins communaux ont été remis en état, des travaux ont été engagés pour améliorer la partie technique de notre piscine municipale, et la station-service a été arborée afin d'assurer une meilleure intégration paysagère.

Nous avons également repensé la gestion de nos espaces verts, en adoptant une tonte raisonnée. Ce changement a été largement influencé par l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires, qui nous a conduits à revoir nos méthodes d'entretien. Cette nouvelle organisation nous a permis de réduire l'usure du matériel, les coûts d'entretien, et de libérer du temps pour réaliser d'autres tâches. Le suivi de la piscine a ainsi pu être renforcé. Cette approche plus sobre favorise également un meilleur équilibre paysager.

Nos journées citoyennes ont une nouvelle fois montré à quel point la solidarité locale est forte. Ces rendez-vous sont bien plus que de simples chantiers : ce sont des moments de rencontre, de partage, et d'engagement collectif. Le réaménagement du parking de l'église en est un bel exemple, réalisé grâce à la mobilisation des habitants et deux associations, l'amicale bouliste du Saget et le comité du quartier Saint Pierre.

La remise en état de notre église illustre elle aussi cette belle dynamique. Ce chantier a réuni croyants et non-croyants, anciens et nouveaux habitants, autour d'un même objectif : préserver et valoriser notre patrimoine commun.

En 2025, nous poursuivrons cette trajectoire. La sécurisation de l'accès à l'école sera l'un de nos chantiers prioritaires. Bien entendu, nous continuerons à faire appel à votre aide lors des prochaines journées citoyennes, car c'est ensemble que nous faisons avancer Viella.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui s'investissent pour la commune : les élus, notre secrétaire de mairie, les agents communaux, les associations, les commerçants et artisans, et bien sûr les habitants. Une mention particulière au monde associatif, véritable moteur de la vie locale. N'hésitez pas à les rejoindre, ils ont besoin de vous !

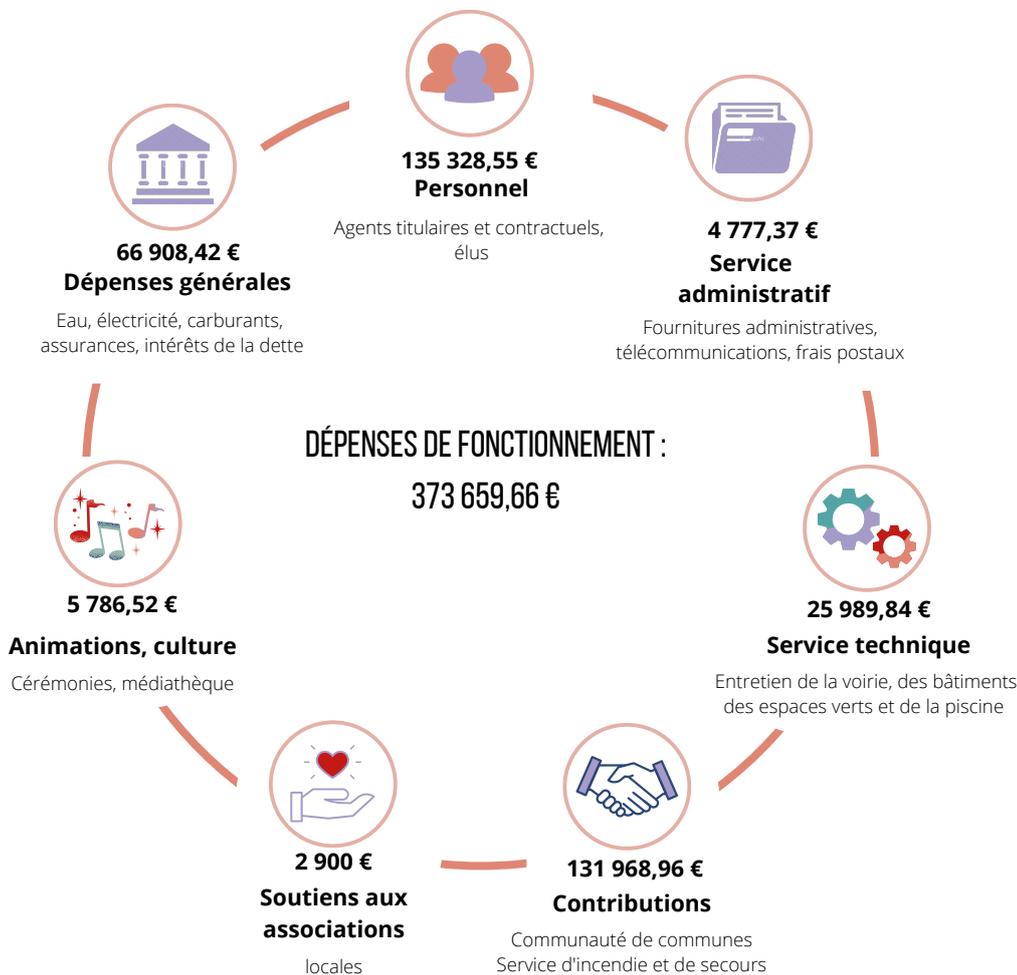
Bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont fait le bon choix en venant s'installer à Viella. Vous verrez, ici, on vit bien, on s'entraide, on se connaît. Et surtout... on mange bien ! Notre gastronomie, nos produits locaux, notre art de vivre, sans oublier notre patrimoine viticole de renom, sont autant de richesses que nous avons à cœur de partager.

Je formule un souhait simple : que nous poursuivions ensemble, avec bienveillance et engagement, la construction d'un village solidaire, vivant, et accueillant. Avec toute ma reconnaissance et mon amitié,

Christophe LANGLADE
Maire de Viella

LE BUDGET 2024 À LA LOUPE

Le budget exécuté pour l'année 2024 ci-dessous a été approuvé par délibération le 03 avril 2025.

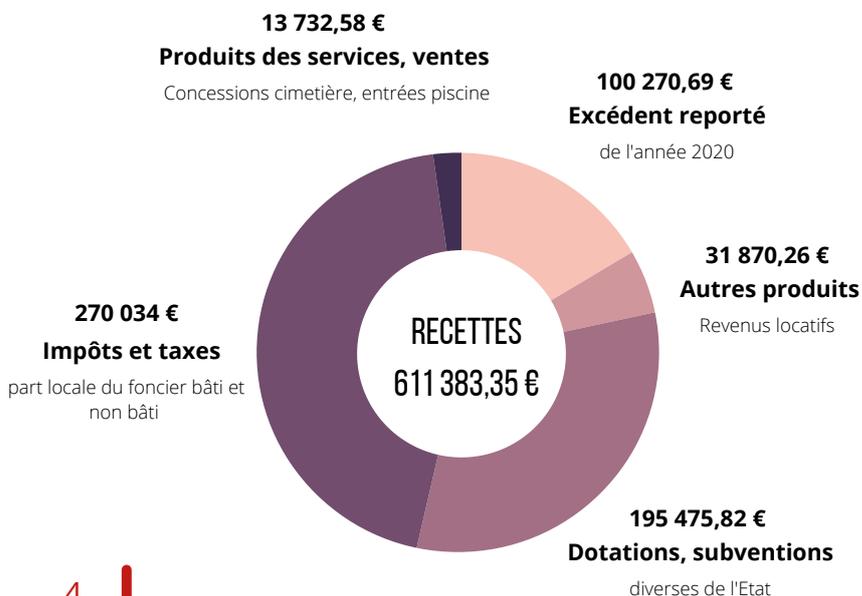


Un travail important a été réalisé par la mairie pour réduire les dépenses de l'année 2024, afin de maintenir une offre de services raisonnable sur la commune.

Les dépenses de personnel ont diminué en 2024 suite au départ en juillet d'un des deux agents techniques à temps complet. Ce dernier n'a été remplacé qu'au mois d'octobre par un agent à temps non complet (20h hebdomadaire).

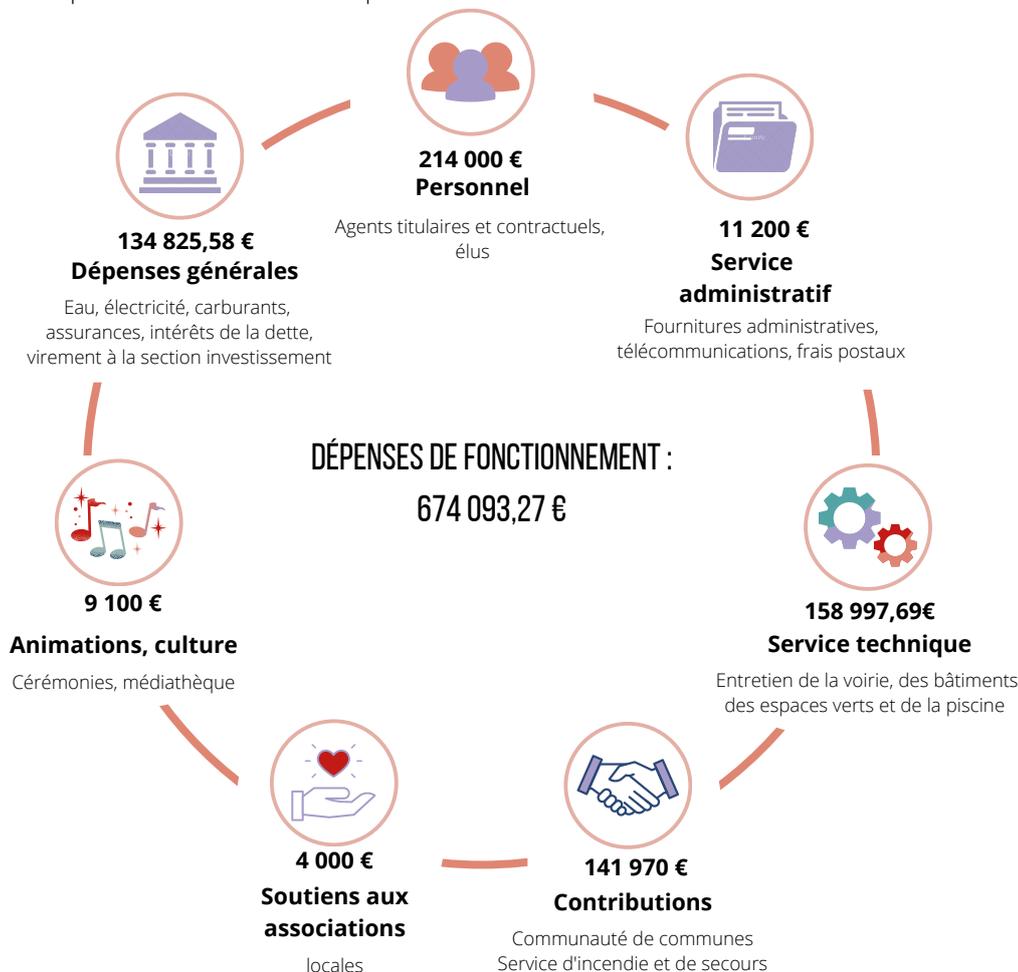
Aussi, afin de faire perdurer la piscine municipale tout en réduisant les coûts importants liés à sa gestion, la période d'ouverture a été adaptée, permettant de réaliser une économie d'électricité et de personnel.

Enfin, en 2024, la commune a perçu pour la première fois, une dotation de péréquation de l'État, imprévue, lié au classement parmi les communes françaises les moins aisées financièrement.

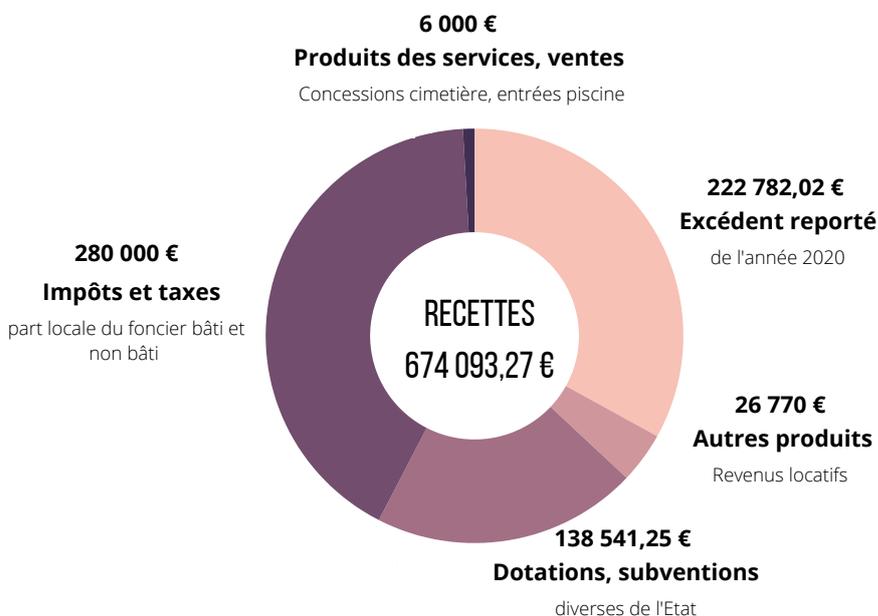


LE BUDGET 2025 À LA LOUPE

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 ci-dessous a été approuvé par délibération le 03 avril 2025. Il est toujours évalué en tenant compte d'imprévus, que ce soit pour le service technique, les logements communaux ou pour faire face à des aléas climatiques. Il est donc normal qu'il soit évalué à la hausse vis à vis du réalisé de l'année précédente.



Comme en 2024, la commune devrait percevoir une dotation de péréquation de l'État, lié au classement parmi les communes les moins aisées financièrement. Cette information a été transmise après le vote du budget prévisionnel.



685 €
ratio des charges de fonctionnement de Viella par habitant.
Pour information, la moyenne nationale est de 744 €.

IMPÔTS LOCAUX
Les taux des impôts 2025 voté par le conseil municipal est le suivant :

- 55,21 % pour le foncier bâti
- 93,87 % pour le foncier non bâti
- 14,80% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires

Retour en images

Mai 2024

Suppression de la signalisation au sol au niveau de la piscine municipale, en vue d'une réfection de la route départementale



Juillet 2024

Cinéma en plein air, qui a finalement eu lieu au foyer pour cause de pluie, avec 192 billets vendus



Mai 2024

Bouchons viennais à l'occasion du passage d'une transhumance



Juin 2024

Réunion publique suite à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale

Juillet 2024

Fête locale : grillades aux allées St Pierre, intervillage contre Castelnau RB, soirée vin et tapas et concours de pétanque



Juin 2024

Réfection de plusieurs chemins communaux par des agriculteurs bénévoles : un grand merci à eux !

sur 2024

Septembre 2024

Spectacle dans le cadre du festival départemental Dire et lire à l'air, organisé par la médiathèque de Viella



Juillet 2024

Cérémonie de commémoration à la stèle Chemin du souvenir français, en l'honneur des Viellonais exécutés le 26 juillet 1944



Octobre 2024

Repas des chasseurs viellonais, au foyer municipal



Décembre 2024

Spectacle de fin d'année de l'école primaire de Viella et venue du Père Noël



Janvier 2025

Vœux de la municipalité

Végétalisation : aménager les espaces communaux avec la nature



Dès le début du mandat en 2020, des conseillers municipaux se sont saisis du projet de végétalisation du cimetière.

Cette végétalisation, c'est le choix retenu pour répondre à l'objectif « zéro pesticide » imposé par la réglementation aux communes.

Le conseil municipal de Viella a fait le choix de transformer cette contrainte en opportunité pour repenser l'aménagement du cimetière, lieu de recueillement et de tranquillité. Cela contribue à la restauration d'un patrimoine végétal et d'un milieu vivant. Outre l'apport esthétique visant à faire évoluer l'image des cimetières, le végétal suit le mouvement naturel des saisons contrairement au

minéral qui reste figé dans le temps, sans apporter de fraîcheur. Le paysage des lieux sera plus doux et s'harmonisera davantage avec notre campagne environnante.



Quel a été le procédé adopté ?

Une zone de test a d'abord été délimitée, au nord ouest du cimetière. En octobre 2022, des conseillers bénévoles ont préparé le sol en le décomptant au tracteur et à la lame sur 5 cm, l'ont amendé de

matière organique et ont semé un gazon adapté. Du gravier est toujours présent parmi les premières pousses de gazon, il a vocation à stabiliser le sol, le rendre carrossable et éviter la formation de boue en cas de pluie. Le surplus de gravier a été répandu en inter-tombes pour limiter la pousse d'indésirables.

En septembre 2023, des conseillers accompagnés d'habitants bénévoles, ont continué l'engazonnant de l'allée centrale et ses annexes.



De nouvelles plantations environnantes

Début 2025, la nouvelle équipe municipale a poursuivi ce travail en aménageant les espaces autour du cimetière et de la station service à proximité immédiate. Une quinzaine d'arbustes ont été plantés pour arborer ces espaces. Les pieds ont été garnis de copeaux de bois pour garder la fraîcheur.

Enfin, un espace est en cours d'aménagement au fond du cimetière, pour mettre en valeur le jardin du souvenir, avec une zone arborée de recueillement.



Pourquoi la commune a-t-elle adoptée une gestion différenciée de ses espaces verts ?

Cela ne vous aura peut être pas échappé, l'entretien des espaces verts de Viella est différent selon les sites et les usages.

L'herbe est plus haute qu'ailleurs sur certaines zones, où aucun entretien n'est réalisé pour permettre la biodiversité de s'épanouir pleinement sur ces espaces permettant aux fleurs sauvages et aux insectes de réapparaître ; c'est le cas dans "Le chemin des papillons" à l'arrière du stade municipal par exemple.

Dans cette démarche, on distinguera plusieurs approches différentes.

- La gestion ornementale : elle s'appliquera aux espaces verts qui habillent un espace public ou un bâtiment public particulièrement fréquenté et en cœur de village.
- La gestion intermédiaire : elle sera privilégiée dans les espaces publics secondaires comme le stade municipal et les accotements de la voirie. Elle consistera au fleurissement par des vivaces et des pelouses qui peuvent prendre de la hauteur tout en étant entretenues dans la mesure du raisonnable.
- La gestion naturelle : ces espaces publics ne sont pas fréquentés et dans le cadre de cette gestion, pourraient permettre à la nature de se développer aux côtés de l'activité viellanaise, avec des jachères fleuries notamment. Est concerné par exemple, cette prairie aux papillons près du stade.



Les projets à venir

Dans une démarche identique, le conseil municipal a décidé d'enherber les arènes, au cœur du village. Le désherbage manuel, trop contraignant, ne permet pas de garantir la gestion de cet espace toute l'année, pour une utilisation unique durant la fête locale.

Le comité des fêtes de Viella, a confirmé que l'engazonnement des arènes n'empêcherait nullement l'organisation des manifestations prévues chaque année à l'occasion de la fête locale notamment, de nombreuses arènes landaises étant aussi enherbées.

Une réglementation impactante

Depuis le 1er janvier 2017, et la mise en application de la loi Labbé, les collectivités territoriales n'ont plus le droit d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

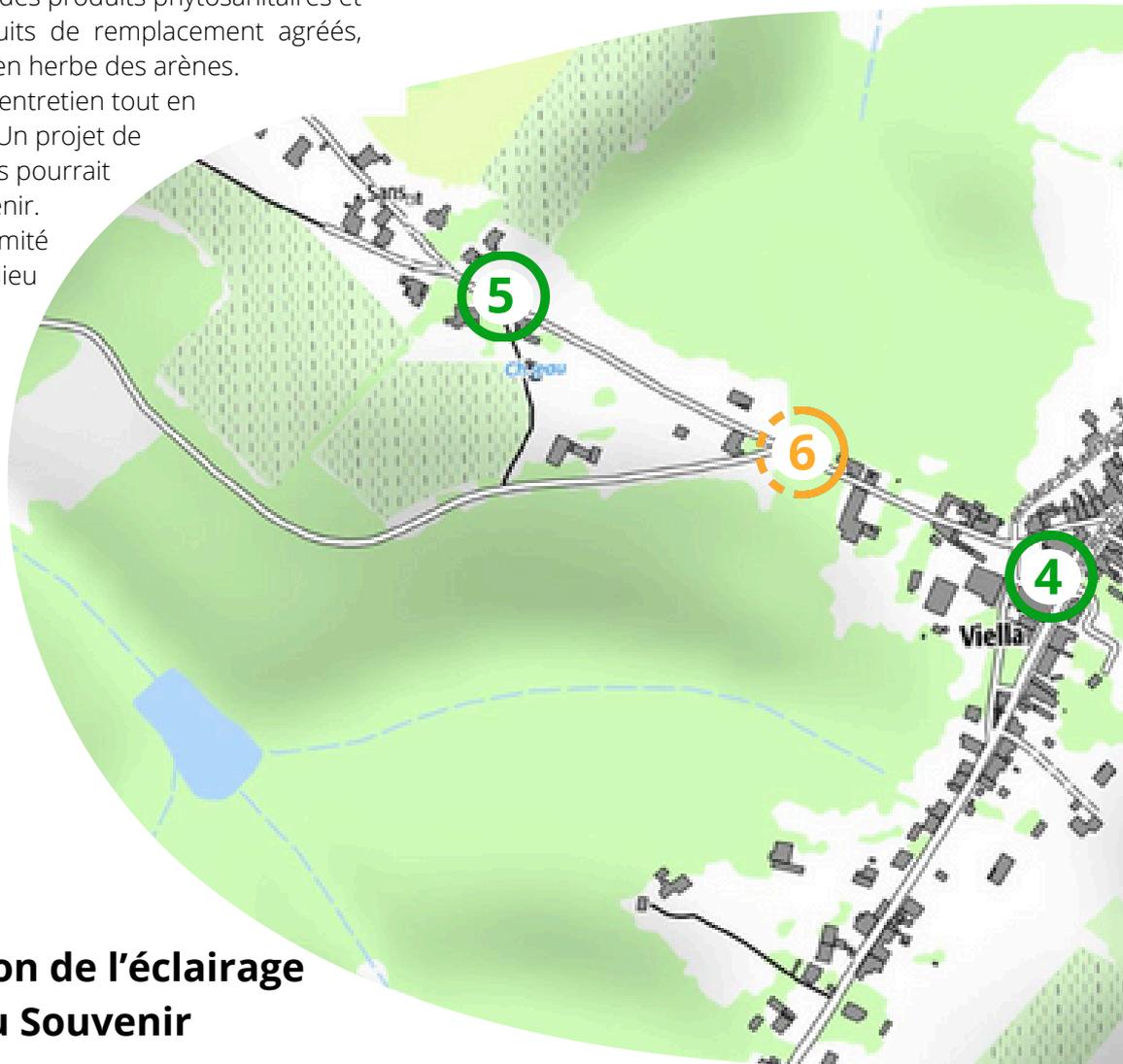
Le maire d'une commune du Gers, proche de Viella, a été poursuivi en mars 2025 devant le tribunal correctionnel d'Auch, pour avoir utilisé un herbicide en plusieurs endroits de sa commune.



Du nouveau sur

① Végétalisation des arènes

Suite à l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires et au coût très élevé des produits de remplacement agréés, nous avons opté pour la mise en herbe des arènes. Ce choix permet de simplifier l'entretien tout en valorisant visuellement le site. Un projet de fleurissement au pied des murs pourrait également être envisagé à l'avenir. Nous comptons enfin sur le comité pour continuer à faire vivre ce lieu emblématique avec, comme chaque année, de beaux moments partagés lors des inter-villages !



⑥ Modernisation de l'éclairage public rue du Souvenir Français

Le projet de remplacement des anciens luminaires arrive à son terme. L'objectif était de remplacer les ampoules énergivores de l'ancienne génération par des modèles à technologie LED, bien plus économes. Ce changement, associé à une réduction des plages horaires d'éclairage, permet à la commune de réduire significativement sa consommation d'énergie, tout en maintenant un éclairage adapté aux besoins. Une démarche à la fois responsable et économique, au service de l'intérêt collectif.

⑤ Exutoire du château d'eau

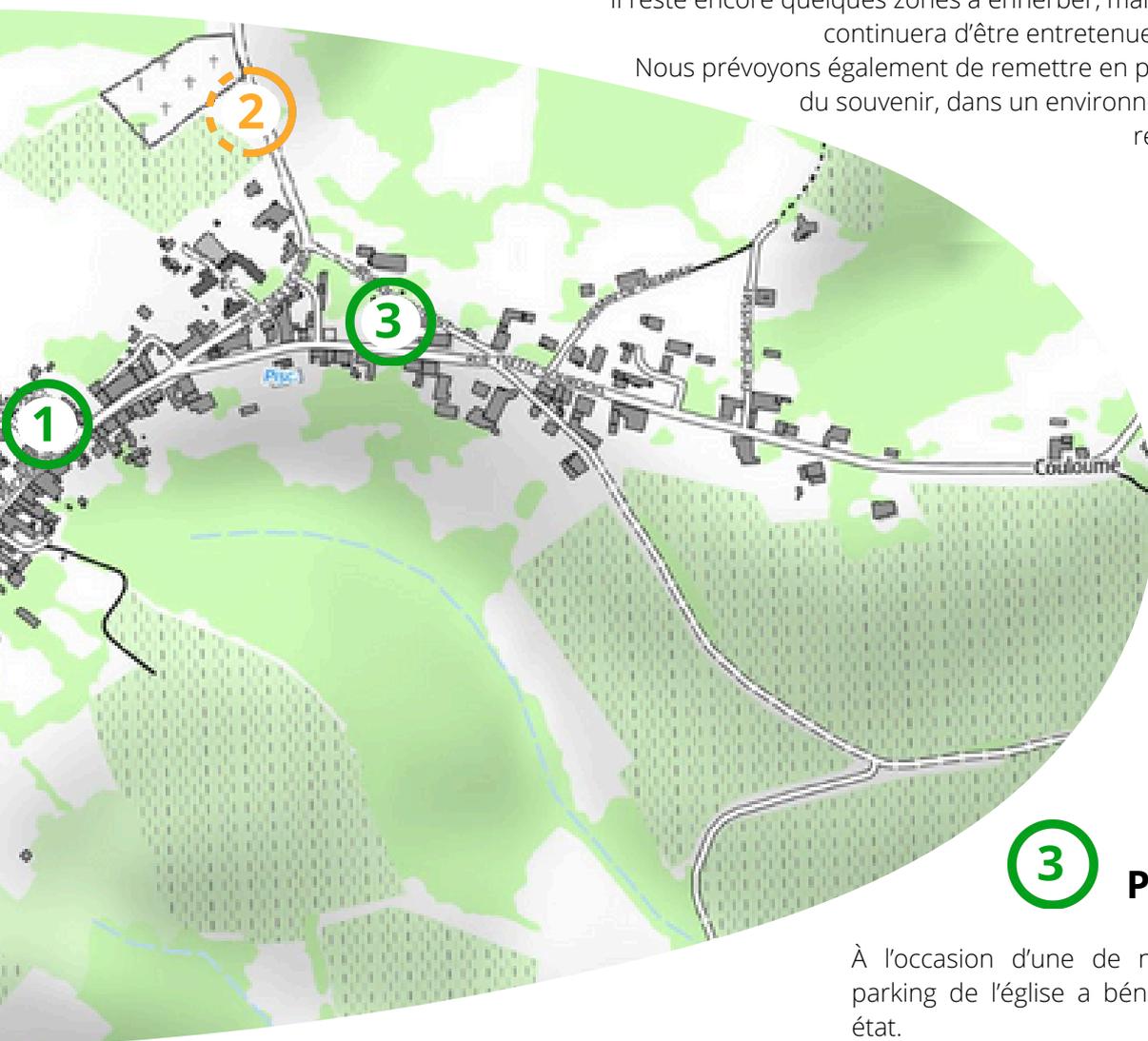
L'exutoire du château d'eau de Viella a récemment été amélioré. En effet, les vidanges successives avaient provoqué une érosion importante du fossé longeant le chemin en terre qui relie la rue du Souvenir Français à la route de Lasserre.

Pour éviter toute dégradation supplémentaire, l'exutoire a été déplacé : il se déverse désormais directement dans le fossé situé le long de la route de Lasserre. Un regard de visite de grand diamètre a été installé à la place de l'ancien dispositif.

les TRAVAUX

2 Végétalisation du cimetière et création d'un jardin du souvenir

Cette année, nous avons poursuivi la végétalisation progressive du cimetière, conformément à l'interdiction totale d'utiliser des produits phytosanitaires. Il reste encore quelques zones à enherber, mais seule la partie inter tombes continuera d'être entretenue avec des produits autorisés. Nous prévoyons également de remettre en place la stèle de l'ancien jardin du souvenir, dans un environnement végétalisé, propice au recueillement et à la mémoire.



3 Parking de l'église

À l'occasion d'une de nos journées citoyennes, le parking de l'église a bénéficié d'une belle remise en état.

Les arbres en place, malheureusement très malades et menaçant de tomber, ont dû être abattus. Grâce aux bras vaillants des bénévoles, environ 100 tonnes de cailloux des Pyrénées ont été étalées pour stabiliser et redessiner l'espace.

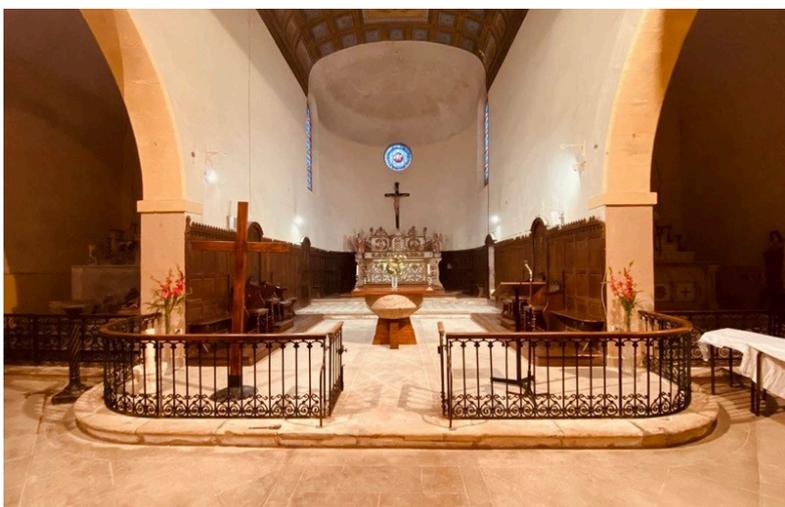
Nos agents techniques ont ensuite finalisé l'aménagement en posant des protections en bois le long du mur de l'église, ajoutant une touche aussi pratique qu'esthétique.

4 Fibre optique

Début janvier, les importants travaux liés à l'installation de la fibre optique ont été finalisés après plusieurs mois de mise en œuvre. Ce chantier a impliqué la pose ou le remplacement de poteaux, la réalisation de tranchées et l'installation de chambres de visite.

Ce projet a été porté par Gers Numérique, le syndicat mixte chargé du déploiement du très haut débit dans le département. L'objectif est d'atteindre une couverture fibre à 100 % du territoire d'ici fin 2025, permettant ainsi à tous les habitants et entreprises du Gers de bénéficier d'une connexion internet performante.

Réhabilitation de l'église de Viella : entre partage et solidarité



La réhabilitation de l'intérieur et de l'extérieur de l'église de Viella s'est déroulée sur deux journées citoyennes les samedis 07 décembre et 22 mars.

La journée de mobilisation du 07 décembre a été consacrée à l'intérieur de l'église. Une vingtaine de bénévoles ont œuvré ensemble sur plusieurs ateliers.

Un premier groupe s'est consacré au rangement et au nettoyage de la sacristie, tandis qu'un deuxième groupe a comblé de gravier blanc le sanctuaire à l'arrière de l'autel. Le plancher avait été retiré au préalable du fait de son état dégradé par un champignon. Des bénévoles ont également

travaillé sur la sécurisation de la rambarde à l'étage de la nef, qui était très basse. Cette dernière a été rehaussée pour assurer la sécurité du public. Par la même occasion, l'arrière du confessionnal a été renforcé avec du bois et a été repositionné dans l'enceinte de l'église.



Pour la seconde journée du 22 mars, la trentaine de bénévoles ont permis de finaliser les travaux à l'intérieur : nettoyage du fer forgé de la clôture d'autel et cirage du bois, mise en valeur de la cuve baptismale en

Pierre servant d'autel, enduit de rebouchage et lasure de la nouvelle rambarde de sécurité. A l'extérieur, l'écoulement des eaux de pluie abîmait le mur nord de l'église. La commune a acheté et loué le matériel nécessaire pour ce chantier : les bénévoles ont posé un drain entouré de cailloux roulés, et ont réalisé la réfection du parking en pibeste.



Au delà des travaux effectués, et des économies importantes réalisées par la mairie, ces journées ont été des moments de partage, de convivialité et de solidarité. Des viellanais ont déposé du café, des gâteaux, d'autres sont venus encourager ou féliciter les bénévoles.

Chacune de ces journées s'est clôturée par un repas offert par la mairie.



*Un grand
merci !*



Conseils juridiques : les personnes ressources à contacter, pensez-y !

Vous rencontrez des difficultés, un problème familial, un litige avec votre propriétaire ou votre locataire, avec un organisme de crédit, avec votre employeur, avec votre voisin ? Vous avez une question ou vous souhaitez obtenir une information sur vos droits ou vos obligations ? Vous rencontrez des problèmes d'ordre juridique et vous avez besoin de connaître vos droits ?

L'accès au droit, c'est la possibilité pour chacun de bénéficier gratuitement :

- d'une information générale sur ses droits et obligations ;
- de consultations juridiques avec un professionnel du droit (avocat, notaire, huissier de justice) ;
- d'une orientation vers l'institution ou l'association compétente ;
- d'un accompagnement vers un mode de résolution amiable des conflits.

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous pouvez contacter le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) du Gers les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 07.60.55.68.65. Les CDAD des Landes (Mont-de-Marsan), des Hautes-Pyrénées (Tarbes) et des Pyrénées-atlantiques (Pau) sont également joignables au regard de la proximité. Ces structures proposent des permanences gratuites avec des professionnels du droit.

Pour un grand nombre de litiges, la conciliation de justice peut être une solution. C'est un mode amiable de règlement des différends de la vie quotidienne (bailleur/locataire, voisinage, consommation, etc). Elle peut intervenir en dehors de tout procès. C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite. Si elle aboutit, elle donne lieu à la signature d'un accord total ou partiel par les parties, constaté par le conciliateur de justice. Cet accord peut aussi être homologué par le juge afin de lui donner « valeur de jugement ».

POINT D'ACCÈS AU DROIT

Des permanences à votre service !



Maison France Services : pensez-y !

1, Place de la Libération à Riscle
06 45 24 45 97

Deux agents ont été formées pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne.

En complément des démarches administratives, il est également possible d'accéder à des postes informatiques en libre-service.

Les permanences juridiques gratuites à proximité de Viella :

Permanences d'avocats

Aire sur l'Adour
Espace France services
4 Rue René Méricam
le 3ème mercredi de chaque mois,
de 14h à 17h, prise de rendez-vous au 05.58.71.61.65

Permanences de notaires

Aire sur l'Adour
Espace France services
4 Rue René Méricam
le 2ème mercredi de chaque mois,
de 9h à 10h, prise de rendez-vous au 05.58.71.61.65

Permanences de conciliateurs de justice

Riscle
Mairie
le 1er lundi de chaque mois, de 10h à 12h, prise de rendez-vous au 05.62.69.70.10

Plus d'infos sur vos droits et démarches sur www.justice.fr

L'urbanisme : notre service, vos démarches

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement, ou vous souhaitez clôturer votre terrain ? Avant de vous lancer, il est essentiel de connaître les démarches d'urbanisme à effectuer.

Se renseigner sur les règles d'urbanisme

Avant tout projet, il est fortement recommandé de consulter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) disponible en mairie ou sur le site Geoportail de l'urbanisme. Il vous permet de savoir si votre terrain est constructible, quelles sont les hauteurs autorisées, les distances à respecter, les zones à préserver, etc.

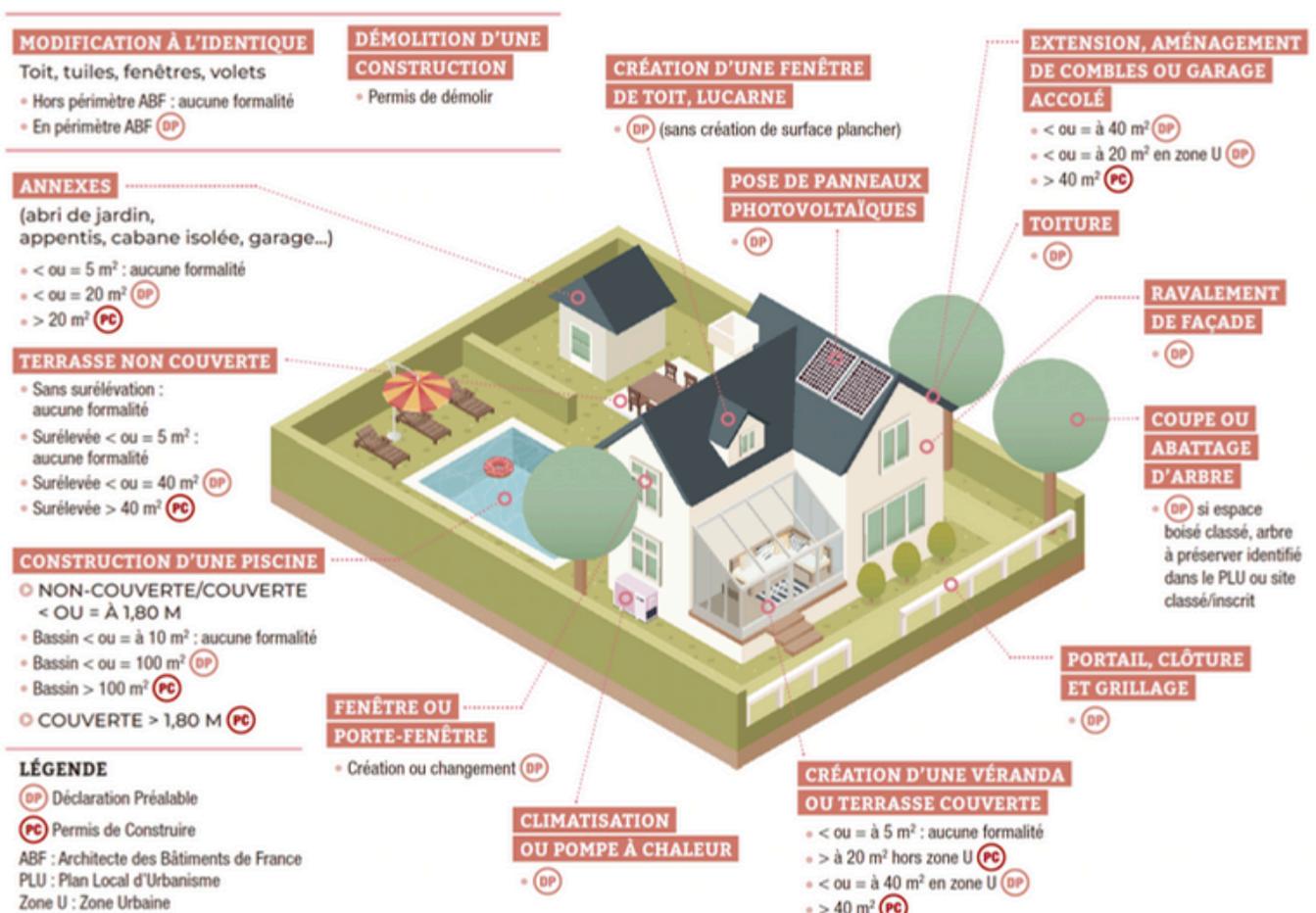
Vous pouvez également demander un certificat d'urbanisme (informatif ou opérationnel), qui précise les règles applicables à votre parcelle et la faisabilité de votre projet.

Déclaration préalable ou permis de construire ?

Selon la nature et l'importance des travaux, différentes autorisations peuvent être nécessaires :

- Déclaration préalable de travaux (DP) : pour des petits travaux comme une extension de moins de 20 m², un ravalement de façade, la pose d'une clôture ou la pose de panneaux ;
- Permis de construire : obligatoire pour la construction d'une maison individuelle ou un agrandissement important ;
- Permis d'aménager : concerne par exemple la création d'un lotissement ou d'un terrain de camping ;
- Permis de démolir : exigé lorsque vous souhaitez détruire une construction.

Tous les formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site service-public.fr.



Déposez vos dossiers en ligne !

Depuis janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme directement en ligne via le guichet numérique sécurisé du Val d'Adour : <https://valdadour.geosphere.fr/guichet-unique> . Ce service vous permet de suivre l'avancement de votre dossier, de recevoir les notifications officielles et d'échanger avec le service instructeur de manière simple et rapide.

Des professionnels pour vous accompagner

Pour des projets complexes, il est conseillé de faire appel à des professionnels compétents :

- un architecte pour concevoir le projet,
- un géomètre-expert pour les divisions ou le bornage de terrain,
- un bureau d'études pour les aspects techniques (structure, assainissement, thermique...).

À noter : l'intervention d'un architecte est obligatoire dès que la surface de plancher de la construction dépasse 150 m².

Après l'autorisation : quelques obligations

Une fois l'autorisation obtenue :

- Affichez le panneau réglementaire sur le terrain, bien visible depuis la voie publique, pendant toute la durée du chantier.
- Déclarez l'ouverture de chantier en mairie ou via le guichet numérique.
- À la fin des travaux, une déclaration d'achèvement est obligatoire. Elle permet à la commune de vérifier la conformité du projet.

Un doute ? Une question ?

Le secrétariat de la mairie est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, vérifier les pièces à fournir et répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à vous renseigner en amont de vos projets : cela permet d'éviter des erreurs coûteuses et de mieux anticiper les délais.

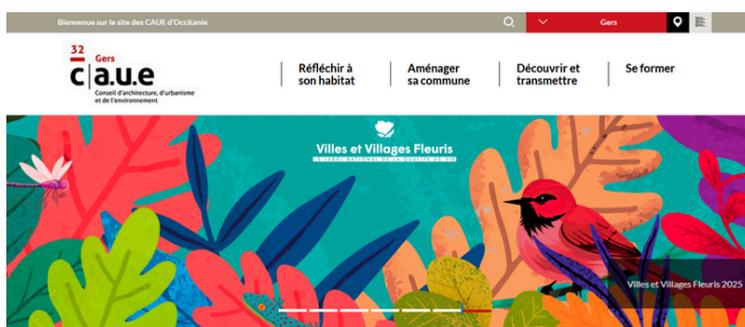
Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gers : pensez-y !

CAUE 32
93 Route de Pessan - 32000 AUCH
05 62 05 75 34

Accueil téléphonique

- Tous les matins de 9h00 à 12h30
- Les mardis et jeudis de 14h à 17h

Le CAUE du Gers vous conseille et met à disposition des documents, pour vos projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement !



Le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
du Gers



Caroline BRUGIERE, couturière

Caro Couture et Création a ouvert ses portes à Viella en janvier 2024.

A sa tête, Caroline BRUGIERE, originaire du sud-est, est venue s'installer avec son mari en 2020 dans le village.

Après avoir effectué sa formation en école de couture, elle a, dans un premier temps, travaillé dans la confection de vêtements.

Son activité se tourne désormais vers la confection d'accessoires (sac, trousse, kits naissance).

Caroline répondra à toutes vos envies. Elle travaille principalement à la commande et réalise des accessoires sur mesure et personnalisable. Elle assurera également la réalisation de vos retouches.

Très active en ligne, vous pouvez retrouver Caro Couture Création sur Facebook et Instagram, ainsi que sur son site : www.carocoutureviella.fr. Sa boutique ETSY (plateforme de vente en ligne spécialisée dans le « *fait main* ») vient également d'ouvrir : [carolinebcreation](https://www.etsy.com/shop/carolinebcreation).

Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, vous pouvez venir à sa rencontre au 43 grand rue du Pacherenc. Vous y serez accueilli en musique !

Amicale Bouliste du Saget, une histoire de passion et de convivialité

L'Amicale Bouliste du Saget (ABS) est née d'un riche passé sportif partagé entre plusieurs villages gersois.

En 1963, naissent coup sur coup deux clubs : "Les Fannys de l'Adour" à Saint Mont et le "Club Bouliste Viellanais" à Viella. Vingt ans plus tard, en

1983, c'est l'amicale bouliste Labarthétoise qui voyait le jour à Labarthète, sous l'impulsion notamment de Patrick Marcusse. En novembre 2009, les clubs de Saint Mont et Labarthète sont mis en sommeil afin de fusionner dans une structure commune : l'ABS, acronyme intégrant le "S" de Saget" comme lien symbolique entre les villages. En 2022, le Club Bouliste Viellanais rejoint officiellement cette amicale en intégrant ses statuts.



Aujourd'hui, l'Amicale Bouliste du Saget regroupe les passionnés de Saint Mont, Labarthète et Viella autour d'une même envie de jouer, de se retrouver et de faire vivre la pétanque. Sous la présidence de Jean-Louis Pédemanaud, épaulé par Michel Galbrun (trésorier) et Patrick Marcusse (secrétaire), le club rassemble une quarantaine de licenciés, fiers de plusieurs palmarès régionaux.

Les entraînements se déroulent au magnifique boulodrome de Viella, dans une ambiance toujours chaleureuse, les lundis, mercredis, vendredis et dimanches à 14h, ainsi que les mercredis et vendredis à 20h.

Que vous soyez débutant ou joueur confirmé, n'hésitez pas à venir partager un moment de détente, de compétition et de convivialité. La joie et la bonne humeur y sont garanties !



L'été commence...

DOMAINE LAOUGUE

Visite guidée et dégustation des vins du domaine toute l'année.

Retrouvez toute l'année sur réservation une excursion "Vitinéraire" dans le vignoble, à la rencontre des particularités qui font son terroir.

DOMAINE DE BASSAIL

Visite guidée et dégustation des vins du domaine toute l'année.

CHÂTEAU DE VIELLA

Tous les dimanches du 13 juillet au 14 septembre, "Le vin au fil des sens" sur réservation : visite guidée et dégustation des vins du domaine avec un repas gastronomique.

Retrouvez également toute l'année sur réservation diverses activités : dégustation vin et chocolat, dégustation de tartines, atelier d'assemblage, balade dans les Jardins d'Aure, location de vélo à assistance électrique, parcours d'orientation.

CHÂTEAU DU POUÉY

Tous les vendredis à 11h en juillet et août : visite guidée et dégustation des vins du domaine sur réservation.

Retrouvez également toute l'année sur réservation diverses activités : escapade épicurienne à vélo à assistance électrique, patrimoine gourmand, fusion chocolatée, vins et fromages, symphonie des sens.

Sur réservation

CAVE DE CROUSEILLES

Visite guidée et dégustation des vins de la cave toute l'année.

Retrouvez également sur réservation diverses activités : visite guidée et dégustation, parcours artistique, escape game.

CAVE DE PLAIMONT

Visite guidée et dégustation des vins de la cave toute l'année.

Jazz in Marciac : bar à vins, tapas et animations musicales, boutique éphémère des grands vins

Retrouvez également sur réservation diverses activités : randonnée œnologique, accords mets et vins, visite de domaines, ateliers cocktails, vins et fromages.

- **Piscine municipale** à double bassin ouverte :
du 07 juillet au 16 août inclus
du lundi au samedi
de 10h à 12h et de 15h à 19h
- **Stade municipal**, terrain de tennis et parcours santé et VTT en accès libre toute l'année ;
- Trois **chemins de randonnée** sur la commune, disponibles sur le panneau d'affichage du parc près de la mairie ;
- **Terrain de pétanque** en accès libre toute l'année. Les entraînements de l'amicale bouliste du Saget ont lieu les lundis, mercredis, vendredis et dimanches à 14h, ainsi que les mercredis et vendredis à 20h.
- **Aéro-club ULM** proposant des baptêmes ;
- **Commerces** à disposition : épicerie, dépôt de pain, service postal, salons de coiffure.



JUIN

Samedi 21 et dimanche 22

EXPOSITION VIELL'ART

La médiathèque de Viella organise de 10h à 19h au foyer municipal, une exposition gratuite des artistes et créateurs viellanais (peinture, sculpture, encadrement, couture, tricot, crochet, mosaïque, bois, taille de pierres) et d'une collection d'outils archéologiques.

Participation de l'école de Viella.

JUILLET

Vendredi 11

CINEMA EN PLEIN AIR

En partenariat avec la médiathèque de Viella, le comité des fêtes organise une séance de cinéma en plein air aux arènes, début de séance à 22h.

Le film projeté sera "Des jours meilleurs", sorti en salles en avril 2025.

Rendez-vous au foyer, si la météo est défavorable.

4 €/personne - Buvette à disposition.

Mardi 15, Mercredi 16, Jeudi 17, Vendredi 18

FÊTE LOCALE : TOURNOI BOLO

Les associations viellanaises vous invite à participer à un tournoi de volley, tous les soirs à partir de 18h aux arènes de Viella. 10 joueurs max par équipe.

Inscriptions pour des équipes complètes au 06.71.67.15.61 - Buvette et restauration

Vendredi 18

FÊTE LOCALE : GRILLADES DU QUARTIER ST PIERRE

Le comité du quartier St Pierre vous invite à partager des grillades aux allées St Pierre, près du terrain de pétanque à partir de 19h.

Menu : 3 grillades, chips, fromage, croustade, vin et café compris.

Repas à 10 €/personne - Buvette - Animation musicale.

L'agenda



Samedi 19

FÊTE LOCALE : INTER VILLAGE

Le comité des fêtes de Viella affrontera Castelnaud-Rivière-basse autour de jeux dans les arènes de Viella à partir de 17h30.

Entrée à 7€/personne - Buvette à disposition.

FÊTE LOCALE : SOIRÉE TAPAS Y VINOS

Le comité des fêtes vous invite à partager une soirée autour de tapas variés (porc mariné, saucisses, calamars, croquettes, frites) à partir de 20h devant les commerces du centre.

Entrée libre - Buvette - Animation musicale, DJ.

Dimanche 20

FÊTE LOCALE : MESSE

Cérémonie à l'occasion de la fête locale dans l'église de Viella à 9h.

FÊTE LOCALE : APÉRITIF DE LA MAIRIE

A partir de 12h, la mairie vous offre un apéritif afin d'échanger le temps d'un moment convivial au parc près de la mairie.

FÊTE LOCALE : REPAS DU COMITE

A 13h, menu à venir.

Sur réservation

FÊTE LOCALE : CONCOURS DE PÉTANQUE

Concours à la mêlée à 16h00 au terrain de pétanque des allées St Pierre.

Jeudi 24

SOIRÉE VINISCÈNE - CHÂTEAU DE VIELLA

Dégustation commentée des vins du Château, ponctuée par les interventions artistiques du chanteur Tiou, et accompagnée par un cocktail gastronomique dînatoire.

Sur réservation

de l'été



Vendredi 26

COMMÉMORATION

Cérémonie au monument du Pédéouen à 11h en mémoire des combats de la résistance du 26 juillet 1944 au cours desquels 14 résistants ont perdu la vie. A l'issue de la cérémonie, un rafraîchissement sera offert par la municipalité au parc, près de la mairie.

Samedi 27

BATTAGE A L'ANCIENNE

Journée de battage à l'ancienne au stade municipal de 10h à 15h, accompagnée d'une exposition de tracteurs anciens.

Jeudi 31

SOIRÉE VINISCÈNE - CHÂTEAU DE VIELLA

Dégustation commentée des vins du Château, ponctuée par les interventions artistiques du groupe The Bards of Sweeney, et accompagnée par un cocktail gastronomique dînatoire.

Sur réservation

AOUT

Mercredi 06

SOIRÉE GRILLADES - PISCINE

Le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves vous proposent une soirée grillades à la piscine municipale, qui restera ouverte pour l'occasion.

Sur réservation - Buvette - Animation musicale

Jeudi 07

SOIRÉE VINISCÈNE - CHÂTEAU DE VIELLA

Dégustation commentée des vins du Château, ponctuée

par les interventions artistiques du groupe Blue Mojito, et accompagnée par un cocktail gastronomique dînatoire.

Sur réservation

Samedi 09

ESPRIT GUINGUETTE - CHÂTEAU DU POUHEY

De 14h à minuit, visite guidée du domaine et dégustation gratuite, exposition d'arts et peinture sur barrique en direct, initiation au tir à l'arc pour petits et grands, château gonflable, food truck, glacier, bars à vins en continu

18h : atelier cocktails sur réservation

19h30 : concert latino avec Eddy Barreto

Jeudi 21

SOIRÉE VINISCÈNE - CHÂTEAU DE VIELLA

Dégustation commentée des vins du Château, ponctuée par les interventions artistiques du groupe Battements par Musique, et accompagnée par un cocktail gastronomique dînatoire.

Sur réservation

SEPTEMBRE

Samedi 19

SPECTACLE DIRE ET LIRE A L'AIR

La médiathèque de Viella, en partenariat avec la médiathèque départementale du Gers, organise dans le cadre du festival Dire et lire à l'air, un concert du groupe Elimberri. C'est la rencontre de deux cultures et deux langues sœurs, la basque et la gasconne.

Entrée gratuite - Buvette à disposition.

Début septembre

PORTES OUVERTES DE L'AÉRO-CLUB DE VIELLA

Durant tout un week-end, l'aéro-club vous fait découvrir le vol en ULM : au programme baptêmes et initiation !

Entrée gratuite



L'ANNUAIRE DE MA COMMUNE

URGENCES

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Urgences (numéro unique) : 112
- Service de garde départemental, urgences dentaires : 05 62 05 57 69
- Enedis dépannage : 0 972 675 032

MÉDICAL, BIEN-ÊTRE

- Centre intercommunal de santé Armagnac Adour à Riscle : 05 62 69 49 43
- Sabrina PATTE, infirmière : 06 62 74 87 26
- Lucas DEDEBAN, ostéopathe : 06 23 02 52 95
- Manon GRANIER, kinésologue : 06 45 00 24 11

COMMERCES

- Taxi - Fabien DIAZ : 06 26 82 31 47
- Le Salon : 05 62 09 21 42
- Salon de coiffure Sophie : 05 62 69 76 18
- Épicerie Vival : 05 62 69 74 39
- Les Jardins Safranés de Viella : 06 52 34 72 51
- Commerce de vin, Jean MOMBET : 05 62 69 74 12
- Aqua BTP, vente de carpes koi et spécialiste de bassins, Jérémy GOURGUES : 07 86 63 31 59
- La solution drone, Anthony LABARRERE: 06 42 69 83 04

ARTISANS

- Garage du Viellonais : 05 62 03 07 45
- Menuiserie, SARL DELORD : 06 76 97 85 97
- Menuiserie, charpente, Jérôme BAYONNETTE : 06 88 97 84 67
- Maçonnerie, charpente, Marcel SANSOUS : 06 38 70 98 57
- AF Climatisation, Arnaud Filiol : 07 82 83 07 45

ASSOCIATIONS

S'adresser à la mairie de Viella

- 4x4 Balade du Pacherenc
- Aéro-club ULM de Viella
- Chasse Saint-Hubert viellanaise
- Club couture
- Club des aînés lous amics Dou Pacherenc
- Club de pétanque St-Mont, Labarthète, Viella
- Comité des fêtes de Viella
- Comité des fêtes du quartier St-Pierre
- La gym de vos campagnes
- Les amis du Pacherenc de la St-sylvestre
- Parents d'élèves l'école buissonnière
- Quilles au maillet
- Yoga

VITICULTEURS

- Château de Viella : 05 62 69 75 81
- Château du Pouey : 05 62 69 78 25
- Domaine Bassail : 05 62 69 76 62
- Domaine Laougué : 05 62 69 90 05
- Domaine Berthoumieu : 05 62 69 74 05
- Producteurs Plaimont : 05 62 69 62 87
- Cave coopérative de Crouseilles : 05 59 68 57 14

ADMINISTRATIF

- Mairie de Viella : 05 62 69 74 16
- Communauté de communes Armagnac Adour : 05 62 69 86 43
- Centre intercommunal d'action sociale de Riscle : 05 62 03 73 38
- École primaire de Viella : 05 62 69 77 17
- Médiathèque de Viella : 05 36 03 01 58
- EPHAD de Riscle : 05 62 69 72 21
- Office de tourisme Coeur Sud-ouest : 05 62 08 26 60
- Syndicats de l'eau (SIEBAG) : 05 62 69 84 22
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E.) : 05 62 05 75 34
- Clinique vétérinaire de Riscle : 05 62 69 71 78
- Clinique vétérinaire de Lembeye : 05 59 77 49 34
- Animaux errants : s'adresser au secrétariat de la mairie
- Déchetterie de Riscle : 05 62 69 88 59